

Peste porcine : l'inquiétude des éleveurs en plein air

Ce lundi 18 janvier, des éleveurs de porcs en plein air, des représentants de la Confédération paysanne et de l'État se sont retrouvés à Villeneuve-de-Marc pour évoquer la lutte face à la peste porcine. L'occasion pour les éleveurs de faire part de leurs craintes face aux nouvelles directives.

« Pour être clair, ce que vous nous demandez est inenvisageable et toutes vos réglementations vont finir par nous tuer ! » Devant un enclos à cochons, un éleveur laisse éclater sa colère. Sur le terrain de la ferme de Mathieu Laupin, éleveur de bovins et de porcs en plein air à Villeneuve-de-Marc, les témoignages d'agriculteurs en colère et désabusés se succèdent. « L'élevage de plein air ne doit pas être le bouc émissaire ! ». « Ok pour les gestes barrières avec la Covid, on peut aussi le faire pour les cochons, mais de manières respectables. Nous ne sommes pas des apprentis sorciers, on aime notre boulot, mais que les gens qui décident de ces mesures sortent de leur bureau et observent comment ça se passe sur le terrain ! »

Des mesures pas toujours simples à mettre en pratique

L'objet du débat ? Les nouvelles obligations en matière de biosécurité sur les élevages porcins. Alors que des cas de peste porcine africaine ont été signalés en Belgique, en Pologne et en Allemagne, la France a donné un an à ses éleveurs pour prendre des mesures sanitaires supplémentaires pour éviter la contamination. Des mesures qui s'annoncent très onéreuses pour les élevages de plein air. Concrètement, les agriculteurs doivent installer un système de double clôture pour empêcher tout contact physique entre les porcs et les sangliers qui sont les vec-

teurs de la peste porcine. Une maladie pour laquelle il n'existe ni vaccin, ni remède. L'État demande donc la mise en place d'une clôture grillagée haute d'un mètre trente, maintenue par des piquets enterrés suffisamment solidement pour résister aux sangliers.

« Moi, je l'avais fait à mon installation et regardez depuis : le cochon a tout retourné et du coup, la clôture a forcément diminué de hauteur... », témoigne Mathieu Laupin. Les éleveurs, eux, préféreraient disposer une clôture mobile.

Pour éviter les contacts "groin-groin" comme ils sont nommés, les éleveurs auront également l'obligation de poser également une clôture électrique à l'effet dissuasif.

« Une réforme de technocrates »

« Il ne peut pas y avoir de réglementation identique pour tout le monde : chaque exploitation a ses propres spécificités. On nous demande de désinfecter nos enclos, de changer de bottes à chaque fois... Oui, mais comment fait-on quand on a quinze parcs ? Nos installations n'ont rien à voir avec celles des milieux industriels, parfois ce ne sont que des cabanes de bois, alors désinfecter le sol reviendrait à polluer nous-mêmes notre propre biodiversité », argue Julien Van Ee, lui aussi éleveur en Isère. Un autre assène : « C'est une réforme de technocrates ! »

Nicolas Girod, porte-parole national de la Confédération paysanne abonde : « Nous ne sommes pas dans le rejet de tout ce que fait l'État, nous n'avons aucun intérêt à ce que le sanglier passe nos clôtures, mais il y a des réflexions à avoir à ce sujet. Nous serons d'ailleurs force de propositions pour faire bouger les choses », promet-il.

Maxence CUENOT



Les éleveurs, les services de l'État et la Confédération paysanne ont échangé sur les différentes stratégies à adopter pour prémunir les élevages de la peste porcine africaine. Photo Le DL/Maxence CUENOT

« Si la peste porcine arrive, elle va faire des dégâts dans vos troupeaux »

Présente à cette rencontre et interpellée par les éleveurs, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) a tenté de répondre aux questions et inquiétudes. Avec plus ou moins de succès.

« Oui, on est d'accord avec vous pour reconnaître que le système immunitaire de vos élevages est bon. Mais en Allemagne, en Pologne, les cochons tombent comme des mouches ! Alors malgré leur bonne santé, si la peste porcine africaine arrive, elle va faire des dégâts dans vos troupeaux et vos sols seront complètement ravagés », a notamment prévenu Denis Lucas, coordinateur au sein de la DRAAF. Avant de poursuivre : « Cela fait longtemps que l'on connaît cette maladie, peut-être qu'elle ne vous concernera pas directement mais à un moment elle se répercutera sur les marchés. »

Également présente, Monique Limon, députée LREM de la 7^e circonscription de l'Isère, a apprécié l'organisation de cette rencontre sur le terrain : « Ce n'était pas si mal que ça, je pense que les éleveurs sont inquiets et en même temps, cela va leur coûter de l'argent. D'un autre côté, ils entendent les arguments et le dialogue est là. Encore une fois, ils n'ont pas envie de perdre leur troupeau et s'ils proposent des pratiques plus fiables, nous pourrions en tenir compte. Mais à la seule condition que leurs méthodes sanitaires fassent leurs preuves. »



Aucun cas de peste porcine africaine n'a encore été détecté en France. Photo Le DL/Maxence CUENOT